



JUMP SEVENNES OFFICIEL 2018

Championnat Départemental Poneys

- Le couple cavalier/cheval ne peut être sur le podium (1er, 2ème, 3ème) d'un championnat départemental que dans une épreuve (l'épreuve la plus élevée de ses participations s'il n'a rien précisé au Président du Jury).
- Dans le cas de plusieurs passages dans une épreuve avec des poneys différents, **le cavalier doit impérativement annoncer avant le début de l'épreuve au Président du Jury avec quel poney il concourt pour le Championnat Départemental.**
- Un cavalier peut concourir deux championnats départementaux différents maximum, avec obligatoirement deux poneys différents.
- La domiciliation sportive du concurrent est définie par le club d'appartenance de la licence du cavalier au jour de la clôture des engagements ou par l'adresse de son domicile personnel figurant sur sa licence.
 - o Un cavalier licencié hors département mais résidant en Haute-Garonne et souhaitant participer au Championnat Départemental **doit obligatoirement justifier l'adresse de son domicile auprès du Président du Jury avant le début de ses épreuves.**

Le règlement (ci-dessus) du Championnat Départemental Poneys 2018 sera considéré comme approuvé par tous les concurrents (et leur coach) engagés sur le concours après la clôture des engagements.

ECURIE DE SEVENNES
28 RUE DES CHENES
31830 - PLAISANCE DU TOUCH
06.81.87.38.83
www.poneyclubdesevennes.fr